

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES  
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON  
CANTON DE GUILLESTRE  
COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS**

**Séance du Conseil Municipal du  
23 février 2024**

**Délibération N° : 20240223-03**

**OBJET : APPROBATION DU REGLEMENT DU SERVICE DE DISTRIBUTION DE L'EAU –  
modification du Règlement du 23-11-2023 -**

L'an deux mil vingt-quatre, le 23 du mois de février, le Conseil Municipal de la Commune d'ABRIES-RISTOLAS s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ABRIES-RISTOLAS, sous la présidence de Monsieur Nicolas CRUNCHANT, Maire en exercice.

**DATE DE CONVOCATION** : 16/02/2024

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE** : 15

**NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS** : 10

Nicolas CRUNCHANT – Marie-Hélène FAROUZE – Dominique LEPAS – Nicolas TENOUX – Florent BUES - Joël GAUCHE – Pauline ROUX – Alexandre RENIE – Carine AUDIER-MERLE – Charles LACROIX –

**NOMBRE DE POUVOIRS** : 2

Chrystelle a donné pouvoir à Nicolas Tenoux -

Philippe Ribot a donné pouvoir à Nicolas Crunchant -

**NOMBRE DE VOTANTS** : 12

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Marie-Hélène Farouze -

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le règlement du service de distribution de l'eau sur la Commune d'Abriès-Ristolas a été approuvé par délibération n° 20231123-03 en date du 23-11-2023.

Monsieur le Maire expose qu'il convient de modifier quelques articles du règlement afin de préciser certains points visant notamment à modifier le schéma de distribution de l'eau et à prendre en compte le cas particulier des chalets d'alpage de Valprévèyre.

Monsieur le Maire propose de modifier les articles 6 – 14 et 31 et fait lecture au Conseil des modifications proposées.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré et voté par 12 voix **POUR**,

**APPROUVE** la proposition du Maire,

**APPROUVE** le règlement du service de distribution de l'eau de la Commune d'Abriès-Ristolas ainsi modifié et annexé à la présente délibération,

**CHARGE** le Maire de porter ce règlement à la connaissance des abonnés de la Commune, par voie d'affichage et mise en ligne sur le site internet de la Commune d'Abriès-Ristolas.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Nicolas CRUNCHANT



*Certifiée exécutoire par transmission en préfecture*